



## remboursement accident de travail

Par **mikily**, le **17/12/2018** à **16:37**

Bonjour

je suis complètement perdue, le 5 octobre 2018 j'ai eu un choc à ma main à mon travail donc AT pour une période définie, à la fin de cette date je suis retourné aux urgences de la main qui ont détecté une tendinite de quervain à cause du choc, après plusieurs arrêts car impossible de conduire et je travaille à 50 km de chez moi, un médecin de la sécurité sociale a décrété que la tendinite n'avait rien à voir avec la cause de l'AT initial, j'ai appelé mon employeur car j'avais toujours perçu mon salaire complet comme en AT, et ? sachant que ce n'est plus pris en AT mon employeur me demande le remboursement du trop perçu. ... Mon médecin m'a dit que je ne devais rien à mon employeur... Je vais aller jusqu'à l'expertise, ma question est : dois-je rembourser mon employeur? Une fois l'expertise demandée le temps de faire les démarches suis-je toujours payé en AT? Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **17/12/2018** à **18:00**

Bonjour,

Il ne me semble pas que le médecin traitant puisse a priori être spécialiste en Droit du Travail... Si la Sécurité Sociale refuse la prise en charge en accident du travail, cela devrait être notifié par écrit dans le délai de 30 jours qui peut être prolongé de deux mois, avec prise d'effet à partir d'une certaine date ou carrément depuis le début... Dans ce cas, l'employeur pourrait effectivement exiger le remboursement et à mon avis ne plus verser le complément de salaire au titre d'un accident du travail pendant le temps de l'expertise jusqu'à la décision définitive...

Par **mikily**, le **17/12/2018** à **19:08**

Merci beaucoup pour votre réponse, par contre il n'ont toujours pas envoyé une attestation de salaire depuis le début de mon AT

Par **P.M.**, le **17/12/2018** à **19:37**

Cela voudrait dire, si j'ai bien compris, que l'employeur maintient le salaire sans que les

indemnités journalières de la Sécurité Sociale aient été versées et qu'il en ait demandé la subrogation...